

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 AOÛT 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 11 août 2025, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

	René Madore	siège 1
	Karine Montminy	siège 2
	Marcel Blouin	siège 3
Vacant		siège 5
	Marc Fontaine	siège 6
Absente	Lyse Chatelois	siège 4

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 00 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2025-08-138

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point « 16. Varia » ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 9 juin et du 14 juillet 2025 ;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement ;**
6. **CDSM ;**
7. **Loisirs ;**
8. **Adoption du règlement 468-2025 tarifs et services**
9. **Appels d'offres ;**
 1. **Sel à déglacer ;**
 2. **Sable;**
 3. **Pelle ;**
10. **Église :**
 1. **Contrat de gestion;**
 2. **Dépôt de demande au PEP;**
11. **Employé de voirie;**
12. **Colloque sécurité civile;**
13. **Paiement des comptes :**
 1. **Comptes payés ;**

2. Comptes à payer ;
 14. Bordereau de correspondance ;
 15. Rapports :
 1. Maire;
 2. Conseillers;
 3. Directrice générale;
 16. Varia ;
 17. Période de questions réservée au public ;
 18. Évaluation de la rencontre;
- Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 JUIN ET 14 JUILLET 2025**

Remis à une séance ultérieure.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'est abordée.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

L'inspecteur a remis un rapport pour le mois de juin et juillet 2025.

6. **CDSM**

Aucun sujet n'est abordé.

7. **LOISIRS**

Les conseillers discutent du Tournoi à Ti-Père.

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT 468-2025 TARIFS ET SERVICES**

Règlement numéro 468-2025 relatif à la tarification des biens, services et activités offerts par la municipalité de Saint-Malo

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'établir une tarification pour certains biens, services et permis offerts par la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'article 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent aux municipalités d'adopter un tel règlement;

ATTENDU QUE Les montants prévus au règlement devront être acquittés préalablement à la prestation du service concerné. Aucun frais de retard ou pénalité ne sera applicable, étant donné que les paiements seront requis avant la délivrance du service.

Résolution 2025-08-139

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

ARTICLE 1 – PERMIS ET CERTIFICATS

1.1 Permis de lotissement

Description	Tarif
Pour le premier lot	20 \$
Par lot supplémentaire	5 \$

1.2 Permis de construction

Bâtiment principal neuf :

Usage	Tarif
Résidentiel – 1er logement	100 \$
Résidentiel – par logement additionnel	100 \$ (maximum de 500 \$)
Commercial	1 \$ / m ² (min. 100 \$, max. 3 000 \$)
Industriel	1 \$ / m ² (min. 200 \$, max. 3 000 \$)
Agricole et autre	100 \$

Bâtiment accessoire neuf :

Taille	Tarif
Moins de 25 m ²	20 \$
25 m ² et plus	50 \$

Agrandissement – bâtiment principal :

Usage	Tarif
Résidentiel, commercial, agricole	50 \$
Industriel	80 \$

Agrandissement – bâtiment accessoire :

Usage	Tarif
Résidentiel	10 \$
Commercial, industriel, agricole	20 \$

Rénovation :

Type de modification	Tarif
Sans modification des murs	10 \$
Avec modification des murs	50 \$

Installation septique : 40 \$

Captage d'eau souterraine : 40\$

ARTICLE 2 – PHOTOCOPIES

2.1 Noir et Blanc (8½ x 11)

Quantité	Recto (\$)	Recto/Verso (\$)
1 à 25 copies	0,05	0,10
26 à 50 copies	0,04	0,08
51 à 100 copies	0,04	0,07
101 à 250 copies	0,03	0,06
251 à 500 copies	0,03	0,05

2.2 Couleur (8½ x 11)

Quantité	Recto (\$)	Recto/Verso (\$)
1 à 25 copies	0,30	0,55
26 à 50 copies	0,28	0,50
51 à 100 copies	0,25	0,45
101 à 250 copies	0,23	0,40
251 à 500 copies	0,20	0,35

2.3 Noir et Blanc (8½ x 14)

Quantité	Recto (\$)	Recto/Verso (\$)
1 à 25 copies	0,10	0,21
26 à 50 copies	0,09	0,19
51 à 100 copies	0,08	0,17
101 à 250 copies	0,07	0,15
251 à 500 copies	0,06	0,13

ARTICLE 3 – SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ

Service	Tarif
Location salle de l'Âge d'Or	90 \$ / jour
Location salle des Loisirs	250 \$ / jour
Location de chaises	0,50 \$ / chaise
Location de table rectangulaire	5,00 \$ / table
Vente de charge de sable/sel (bucket)	30,00 \$
Confirmation de taxes	30,00 \$
Vente de bacs (déchets ou compost)	125,00 \$

ARTICLE 4 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

BENOIT ROY
Maire

GABRIELA FIEMA
Secrétaire-trésorière

9. APPELS D'OFFRES

9.1 Sel à déglacer

ATTENDU QUE du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver ;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à quatre entreprises pour l'achat de sel à déglacer ;

ATTENDU QUE trois soumissions nous ont été fournies pour le sel à déglacer : Somavrac à 117,33 \$ TM, Sel Frigon Inc. à 108.50 \$ TM et Sel Warwick inc. à 106.50 \$ TM, livraison incluse ;

Résolution 2025-08-140

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

QUE la municipalité achètera environ 150 tonnes métriques de sel, conformément à la demande de prix, à 106.50 \$ la tonne métrique, livraison incluse, plus les taxes applicables à Sel Warwick.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9.2 Sable

9.2.1 Sable pour le MTQ

ATTENDU QU' un appel d'offres a été envoyé à trois fournisseurs de sable pour le contrat avec le ministère des Transport du Québec ;

ATTENDU QU' deux (2) fournisseurs ont fait parvenir leurs prix pour le sable pour le contrat du MTQ;

Résolution 2025-08-141

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera environ 1500 tonnes à 8.00 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables de *Gérard Labranche et fils* pour le contrat avec le ministère des Transports du Québec pendant l'hiver.

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

8.2.2 Sable pour la Municipalité

ATTENDU QU' un appel d'offres a été envoyé à trois fournisseurs de sable pour la voirie de Saint-Malo ;

ATTENDU QUE trois (3) fournisseurs ont fait parvenir leurs prix pour le sable de la voirie de Saint-Malo ;

Résolution 2025-08-142

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera environ 800 tonnes métriques à 9.40 \$ la tonne sans les taxes applicables de *H.M. Lambert* pour les besoins de la Municipalité pendant l'hiver ;

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

9.3 Location de pelle

ATTENDU QUE les employés doivent placer le sable dans l'abri à sable ;

ATTENDU QUE la municipalité doit faire la location d'une pelle pour placer le sable ;

Résolution 2025-08-143

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

QUE la municipalité loue une pelle pour le sable à Monsieur Daniel Lévesque pour placer le sable dans l'abri pour le contrat avec le ministère des Transports du Québec et pour le sable de la municipalité au montant de 100 \$ l'heure sans taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. ÉGLISE

10.1 Contrat de gestion

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Malo est propriétaire de l'église de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la Municipalité désire confier la gestion de l'église à l'organisme Patrimoine Saint-Malo afin d'assurer sa mise en valeur, son entretien et sa préservation;

ATTENDU QUE le projet de contrat de gestion entre la Municipalité de Saint-Malo et Patrimoine Saint-Malo a été rédigé et soumis aux membres du conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance dudit contrat;

Résolution 2025-08-144

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter le contrat de gestion de l'église de Saint-Malo tel que présenté entre la Municipalité de Saint-Malo et l'organisme Patrimoine Saint-Malo;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de gestion et tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 Dépôt de demande PEP

ATTENDU QUE la municipalité souhaite conserver l'église ;

ATTENDU QUE l'opportunité financière du volet 4.2 du Programme d'entente en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications du Québec ;

ATTENDU QUE le soutien d'un agent en patrimoine de la MRC pour la reddition au PEP ;

ATTENDU QUE le PEP doit être administré par la MRC et qu'un engagement de la municipalité pour le financement est nécessaire afin que la MRC engendre les démarches pour le PEP.

Résolution 2025-08-145

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

QUE la municipalité déclare son intention d'adopter prochainement un programme d'incitatif à la restauration du patrimoine bâti.

QUE la municipalité s'engage à investir 268 500 \$ sur 3 années au volet 4.2 du PEP

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. EMPLOYÉS DE VOIRIE

Les discussions portent sur les emplois saisonniers en déneigement.

12. COLLOQUE DE SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE Le colloque annuel de la sécurité civile aura lieu du 27 au 29 octobre 2025 au Centre des Congrès de Québec;

ATTENDU QUE l'inscription au Colloque est pour un montant de 535.00\$ incluant les taxes;

ATTENDU QUE les frais de la chambre et les déjeuners et le souper du 27 octobre 2025 ne sont pas inclus dans les frais d'inscription au Congrès;

Résolution 2025-08-146

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE payer les frais d'inscription de 535.00 \$ taxes incluses à la greffière trésorière adjointe, incluant les dîners avec les ateliers d'informations, la formation, le cocktail dînatoire, et l'ensemble des activités du Colloque sur la sécurité civile qui se déroulera du 27 au 29 octobre prochain au Centre des congrès de Québec.

QUE le kilométrage selon le tarif établi, le coût de la chambre ainsi que les repas seront remboursés à la greffière-trésorière adjointe sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. **PAIEMENT DES COMPTES**

13.1 **Comptes payés**

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 188 026.55 \$ payés depuis le 14 juillet 2025;

Résolution 2025-08-147

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 188 026.55 \$ payés depuis le 14 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

13.2 **Comptes à payer**

13.2.1 **Beauchamp**

ATTENDU QUE les employés de voirie ont creusé les fossés sur le chemin Breton;

ATTENDU QUE du débroussaillage devait être fait pour faciliter les travaux;

ATTENDU QUE l'entreprise Beauchamp a remis une facture;

ATTENDUQUE la directrice générale est autorisée, conformément au règlement 326-2007, à approuver les contrats de services et à en autoriser le paiement lorsque requis;

Résolution 2025-08-148

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

DE payer la facture numéro 4048 au montant de 1 985.00\$ plus les taxes applicables à l'entreprise Beauchamp.

QUE la directrice générale est autorisée à procéder au paiement conformément au règlement 326-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

13.2.2 Les carrières Dominique

ATTENDU QUE la municipalité a fait l'acquisition d'une Biciborne;

ATTENDU QUE du ciment était nécessaire pour l'installation;

Résolution 2025-08-149

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

DE payer la facture numéro 417451 au montant de 790.26 \$ plus les taxes applicables pour le ciment à l'entreprise les carrières Dominique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

13.2.3 Acier Jean Hébert

ATTENDU QU' à la résolution 2024-08-163 la municipalité a accepté la soumission de l'entreprise acier Jean Hébert pour l'achat d'une biciborne;

Résolution 2025-08-150

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et appuyé par le conseiller René Madore,

DE payer la facture numéro 19-0983 pour l'achat d'une biciborne à l'entreprise Acier Jean Hébert au montant de 4 020.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2.4 Pascal Fontaine

ATTENDU QUE Monsieur Pascal Fontaine fait partie de l'organisation du Tournoi à Ti-Père;

ATTENDU QU' il a fait des achats nécessaires à l'évènement;

Résolution 2025-08-151

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De rembourser les factures présentées par Monsieur Fontaine au montant total de 260.94\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2.5 Politique familiale

ATTENDU QUE la municipalité s'est munie d'une politique familiale à la résolution 2020-04-79;

ATTENDU QU' un montant maximum de 200 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour l'achat de couches lavables;

ATTENDU QU' un montant de 250 \$ est accordé aux familles de la municipalité de Saint-Malo pour chaque nouveau-né;

ATTENDU QUE cette entente fait partie de la politique familiale de la Municipalité;

Résolution 2025-08-152

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter le remboursement d'un montant de 200\$ des factures au montant total de 435.85\$ à Madame Jessica Phaneuf pour l'achat de couches lavables.

De remettre un montant de 250 \$ à madame Jessica Phaneuf pour la naissance de son enfant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

14. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les conseillers ont pris connaissances de la correspondance reçue.

15. RAPPORTS :

15.1 Maire

Le maire n'a abordé aucun sujet.

15.2 Conseillers

Les conseillers n'ont abordé aucun sujet.

15.3 Directrice générale

15.3.1 Autorisation de vente terrain nouveau secteur

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Malo est propriétaire du terrain portant le numéro de lot 6 454 237 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le conseil municipal autorise de procéder à la vente de ce terrain;

ATTENDU QUE les dispositions du Code municipal du Québec encadrent la vente de biens municipaux;

Résolution 2025-08-153

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le conseil municipal autorise la vente du terrain portant le numéro de lot 6 454 237 du cadastre du Québec;

QUE le maire, et directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à cette transaction;

QUE cette vente soit réalisée selon les conditions négociées et conformément aux dispositions légales applicables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.2 Acceptation de l'offre de service – EXP

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Malo doit procéder à une expertise technique des éléments épurateurs des eaux;

ATTENDU QUE la firme EXP a soumis une offre de service pour réaliser l'assistance technique nécessaire à cette expertise;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge cette offre de service conforme aux besoins de la municipalité;

Résolution 2025-08-154

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et appuyé par le conseiller René Madore,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme EXP pour l'assistance technique relative à l'expertise des éléments épurateurs des eaux, au montant de **8 500 \$** plus les taxes applicables;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation de ce mandat.

ADOPTÉ À L'HUNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.3.2 Modification calendrier des séances

ATTENDU QUE la résolution N° 2024-12-256 adoptée le 9-12-2024, établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la séance ordinaire prévue le 14 octobre 2025 dans le calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 doit être déplacée ;

Résolution 2025-08-155

Il est proposé par le conseiller René Madore et appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la séance ordinaire initialement prévue le 14 octobre 2025 soit déplacée le 29 septembre 2025 à 20h à l'Hôtel de ville située au 228 route 253 Sud;

QU'UN avis public de la modification du calendrier des séances ordinaires de l'année 2025 soit publié par la directrice générale greffière-trésorière conformément à la Loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question n'a été posée.

18. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21h18.

Benoit Roy, Maire

Gabriela Fiema, directrice générale
et greffière-trésorière